

RÈGLEMENT PARTICULIER

11^{es} RENC'ARTS

28^e SALON DES PHOTOGRAPHIES DES ARMÉES
DU NORD-OUEST

du 9 au 14 juin 2026

La Flèche (Sarthe)



LIGUE OUEST
994/05/1A
Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse
et des Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle compétitions et
événements

Annexe 1 - Plan d'accès

Annexe 2 -
Le développement
durable pendant une
manifestation

Annexe 3 - Valorisation
des manifestations

Droit de participation : 8€

Licence FCD : 2025-2026

Date limite d'inscription :
10/05/2026

PRÉAMBULE

Le présent règlement particulier complète le règlement général des salons régionaux des photographies de la Fédération des clubs de la défense (FCD).

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Sous le haut patronage de la ministre des Armées et des Anciens combattants et placé sous la présidence de la présidente de la Fédération des clubs de la défense, les 11^{es} RENC'ARTS, salon régional des photographies des Armées de la Ligue Ouest se tiendra du 9 Juin au 14 juin à La Halle au Blé à la Flèche (Sarthe).

Le salon est organisé par la ligue Ouest, avec le soutien de proximité du Club Sportif et Educatif du Prytanée National Militaire de la Flèche.

La lecture du palmarès et remise des récompenses auront lieu le vendredi 12 juin à 18 heures à « La Halle au Blé » et seront suivis d'un cocktail sur invitation.

2. NOMBRE D'ŒUVRES

Chaque exposant pourra présenter un nombre maximum de 5 œuvres dans chaque catégorie, noir & blanc et couleur sur un thème libre conformément à l'article 5 du règlement général. **En raison du concours relatif au thème « Les moyens de locomotion d'hier, d'aujourd'hui et de demain », une œuvre supplémentaire peut être ajoutée conformément à l'annexe du règlement général.**

2.1 Format des œuvres et présentation

Les photographies dont le format doit être compris entre 12 x 12 cm et 30 x 40 cm, doivent être montées selon deux méthodes :

- La première consiste à utiliser un passe-partout de force 600 à 800g/m², type contrecollé, de **format impératif et exact de 30 x 40 cm** (pour faciliter le montage sur le cadre d'exposition).
- La seconde consiste à coller directement et **proprement et de façon définitive** la photographie sur le carton de force 600 à 800 gr /m², type contrecollé.
- Quelle que soit la méthode retenue, **l'épaisseur de l'ensemble ne doit pas dépasser 2 mm.**

Les supports colorés (passe-partout ou cartons) ne sont pas conseillés. Privilégier la couleur blanche, crème, voire noire.

Les photographies sous cadre ou sous verre ne sont pas acceptées.

L'exposant numérote ses œuvres dans un ordre préférentiel pour le cas où le comité de sélection et de placement serait conduit à limiter le nombre d'œuvres en fonction de la place disponible.

2.2 Identification des œuvres

Au dos de chaque support, IMPÉRATIVEMENT en haut et à gauche, devront figurer les éléments suivants, selon le modèle d'étiquette obtenu dans SYGEMA (Système de Gestion des Manifestations) :

- NOM et Prénom de l'auteur,
- Nom de la ligue, nom et N° du club d'appartenance,
- Titre de l'œuvre et numéro d'ordre figurant sur le bordereau d'envoi,
- Catégorie (N & B, Couleur ou Thème).

Le comité de sélection et d'accrochage se réserve le droit de refuser les œuvres non conformes aux règles de format et d'identification.

3. INSCRIPTIONS

Pour pouvoir participer, chaque exposant doit être licencié FCD, à jour de sa cotisation annuelle (valable du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026) et amateur au sens de l'article 32 de la loi N°20166925 du 7 juillet 2016.

*L'exposant, informé **par son club** de l'ouverture des inscriptions au salon régional des photographes amateurs des armées, prend contact avec son club s'il désire y participer.*

Le responsable du club de l'exposant édite, via SYGEMA (SYstème de GEstion des MANifestations) la fiche de pré-inscription renseignée des données personnelles de l'exposant.

L'exposant vérifie les données et complète avec les titres des œuvres qu'il présente ; il signe la fiche d'inscription qu'il remet au club, accompagnée des fichiers numériques de ses œuvres. Chaque fichier remis doit être au format JPEG ou PNG de moins de 5Mo.

Il remet un chèque, libellé à l'ordre de son club relatif aux droits de participation, définis ci-après.

Le responsable du club de l'exposant saisit dans SYGEMA les informations relatives aux œuvres présentées et transfère impérativement les fichiers numériques des œuvres avant le **10 mai 2026**, terme de rigueur.

Il remet à l'exposant la fiche de dépôt, fournie par SYGEMA, à l'issue de la saisie de l'inscription. Tous les artistes qui souhaitent participer au vernissage le signalent à leur club afin de cocher la case adéquate sur SYGEMA et ainsi recevoir par mail leur invitation.

Le terme fixé pour le recueil des inscriptions est impératif pour permettre la composition et la réalisation du catalogue (commun du salon culturel).

Pour tous renseignements complémentaires, contacter :

Le secrétariat de la ligue Ouest - 02 23 35 20 30

4. DROIT DE PARTICIPATION

Les exposants acquittent un droit d'inscription pour l'ensemble des œuvres proposées conformément à l'article 8 du règlement général.

Ce droit d'inscription est de **8 euros par auteur, quel que soit le nombre d'œuvres présentées.**

Les exposants sont seuls responsables du choix de leur envoi. Ils ne peuvent en aucun cas prétendre au remboursement des droits versés pour leurs œuvres non retenues par le comité de sélection et d'accrochage. En outre, ils devront posséder toutes les autorisations concernant les droits à l'image de leurs modèles.

Rappel : les exposants, dont les œuvres auront été primées ou mentionnées, n'auront pas à acquitter ce droit de participation à l'exposition nationale artistique des armées.

5. EXPÉDITION, DÉPÔT, RESTITUTION DES ŒUVRES

5.1 Dépôt des œuvres

Les œuvres seront emballées et expédiées conformément aux prescriptions de l'article 10 du règlement général, dans un emballage suffisamment résistant qui servira à la réexpédition.

Les exposants pourront soit :

- Adresser les œuvres par courrier en non recommandé, **avant le 29 mai 2026** à :
Ligue Ouest
2 rue Maréchal Gallieni
35200 - Rennes

- Apporter eux-mêmes leurs œuvres ou les confier à des transporteurs ou à tout autre mandataire, afin de les livrer, **impérativement le jour 09 Juin 2026 de 09h00 à 12h00** à la « Halle au Blé » de La Flèche.
ou
Confier leurs œuvres au club dont ils dépendent qui se chargera du transport vers la ligue Ouest qui à son tour les acheminera sur le lieu d'exposition (regroupement des œuvres à la ligue Ouest au plus tard le vendredi 29 mai).

- Les œuvres acheminées par **envoi groupé** devront porter, en plus des coordonnées du propriétaire, du club et de la ligue d'appartenance, **le nom du centre de regroupement pour le transport.**

RAPPEL IMPORTANT : chaque exposant doit joindre dans le même colis :

- La fiche de dépôt, dûment remplie et signée,
- Une étiquette postale renseignée à l'adresse de l'auteur, pour le retour des œuvres,
- Les œuvres désignées sur la fiche de pré-inscription, aux dos desquelles seront collées les étiquettes, fournies par le responsable du club, via SYGEMA, et dûment renseignées.
- La mention « **Salon Photo 2026 - LIEU-** », portée de façon très apparente.

5.2 Restitution des œuvres

Les œuvres pourront soit :

- Être retirées : **le 15 juin 2026 de 09h00 à 10h30** à l'adresse suivante : « La Halle au Blé » La Flèche

- Être retournées à leur auteur, **par la poste**, à partir du **17 juin 2026** par la ligue organisatrice ou le club support.

IMPORTANT : aucune œuvre ne peut être retirée avant la fin de l'exposition

6. ASSURANCES

Voir l'article 10 du règlement général pour un sinistre collectif.

En cas de sinistre sur une œuvre, l'exposant se rapproche de son club qui en informe la ligue afin de convenir d'un dédommagement, l'assurance ne couvrant pas un dommage isolé en raison du faible coût d'un tirage photo.

Sont exclus de la garantie les dommages causés en raison d'emballages défectueux ou insuffisants, sur constatation du comité de sélection et placement.

7. DISPOSITIONS PENDANT LE SALON

L'entrée du salon est libre les : **12 / 13 / 14 juin de 10h00 à 18h00.**

Angélique GAUTIER
Présidente de la Ligue Ouest

Destinataires (par courriel)

- Présidente de la Ligue Ouest
- Trésorier général de la Ligue
- Présidents des clubs LO/FCD
- Coordonnateur de pôle

BONNES PRATIQUES ET ÉCO-GESTES



ORGANISATION

- Intégrer au comité d'organisation une personne sensibilisée au développement durable.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'environnement.
- Tenir compte des considérations environnementales dans le choix du lieu d'organisation en intégrant la préservation de la faune et de la flore.
- S'assurer de l'accessibilité du site au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduites.
- Assurer l'accueil et la surveillance des participant-e-s et du public sur les espaces protégés.

COMMUNICATION

- Privilégier le dématérialisé au papier. Utiliser du papier recyclé. Limiter la couleur et choisir le mode « brouillon » des imprimantes quand c'est possible.
- Limiter les transferts de courriers électroniques aux destinataires
- Réaliser la signalétique en matière recyclable et la retirer une fois la manifestation terminée.

TRANSPORTS

- Inciter à l'utilisation des transports collectifs ou au covoiturage pour venir sur le lieu de la rencontre.

RESTAURATION / HÉBERGEMENT

- Privilégier les circuits d'approvisionnement courts.
- Utiliser des ustensiles recyclables (couverts, gobelets,...).
- Prévoir le tri sélectif des déchets.
- Sensibiliser à la consommation d'eau.
- Veiller à la mise à disposition de toilettes + PMR.

BOUGEZ AVEC LA LIGUE OUEST !

VALORISATION DES MANIFESTATIONS LIGUE OUEST FCD

PHOTOS & VIDÉOS



POURQUOI ?

Pour faire rayonner nos événements sportifs et culturels, la Ligue Ouest FCD met en avant :

- le travail des bénévoles,
- l'engagement des clubs et sections,
- les performances et moments forts des rencontres.

Les photos et vidéos sont essentielles pour alimenter nos supports régionaux (Vent d'Ouest, newsletter, Facebook, Instagram, YouTube) et les supports nationaux (Infolettre FCD, A Armes Égales, réseaux sociaux).

→ Les photos, vidéos et comptes rendus doivent être transmis à la Ligue Ouest dans la semaine qui suit les événements, 7 jours maximum après la date de clôture.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Clubs :

- Réaliser les prises de vues de leurs équipes lors des championnats.
- Désigner une personne "référente communication" chargée de transmettre les contenus au secrétariat de la Ligue Ouest.

Conseiller(ère)s techniques :

- Fournir les photos/vidéos officielles des rencontres.
- Rédiger un court article (5-10 lignes) précisant : nature de l'évènement, date, lieu, participant(e)s et acteur(ice)s clés, les faits marquants (buts, performances, moments décisifs).

Participant(e)s :

- Peuvent partager leurs photos/vidéos.
- Indiquer le nom des personnes à créditer lors de la publication des images.

COMMENT TRANSMETTRE ?

Via un album partagé (ex : Google Photos)

Par lien de téléchargement (ex : France Transfert)

En pièce jointe de mail (ne pas insérer dans un document word)

ADRESSE MAIL : SECRETARIAT@LIGUEOUEST-FCD.FR